

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2009

OBJET
<i>de la Délibération</i>

SUBVENTION CCAS

Date de convocation du Conseil Municipal

27 janvier 2009

Date d'affichage : 27 janvier 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Monsieur BONHOURE

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mmes PESSEL, PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

Mme LE PAVEC à Mme JEHANNO
M. BURBAN à M. GIRALDON
M. LE BARON à M. MARCHAND
Mlle ORINEL à M. LE DORZE

SUBVENTION CCAS

Rapport de Daniel LE COUVIOUR

La commune de PONTIVY verse tous les ans une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement au CCAS.

Compte tenu des éléments comptables transmis par le CCAS, la subvention globale nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 430 800 € pour 2009.

Nous vous proposons :

- De verser une somme de 430 800 € au CCAS au titre de l'année 2009.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 5 février 2009

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH